

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures trente le conseil municipal de Saint-Jacques-de-Néhou, dûment convoqué le 27 mars 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Françoise LEROSSIGNOL, maire.

Présents : Mme Françoise LEROSSIGNOL, M. Johany TRAVERS, M. Julien LEMIERE, Mme Isabelle BOISSET, Mme Lydie DEVIES, M. Jérôme CHIRON, Mme Adeline MAUGER, M. Jean-Louis TRAVERS, M. Jean-Paul LEBREDONCHEL, Mme Sophie COURBARON, Mme Corine HAMEL

Absents excusés : M. Christian LAJOIE

Absent : M. Frédéric MARIE, M. Nicolas VAUDREVILLE

Secrétaire de séance : M. Julien LEMIERE

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 11

Affichage convocation : 27 03 2025

Affichage délibérations : 08 04 2025

M. Johany TRAVERS arrive à 20h50.

1- COMPTE-RENDU DU 20 MARS 2025

Après lecture, le compte-rendu du 20 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

2- DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, donne acte à madame le maire des décisions suivantes qu'elle a prise dans le cadre des délégations reçues le 16 septembre 2021 et le 24 août 2023 :

✓ Décision n° 4 du 06/03/2025 :

D'accepter le devis de la SARL COOPERATIVE IDEE, 1 la Houchardière 50200 COURCY pour un audit énergétique de rénovation énergétique pour la restauration du restaurant scolaire, d'un montant de 1 090 € HT et 1 308 € TTC.

✓ Décision n° 5 du 06/03/2025 :

D'accepter le devis de Tabarin et Entzmann sis ZA le Haut Gele à MONTEBOURG (50310) relatif à l'alimentation des sanitaires extérieurs de la cuisine pour le montant de 318,38 € H.T. soit 382,06 € T.T.C.

✓ Décision n° 6 du 24/03/2025 :

D'accepter le devis de THIB'EAU ENERGIES, 11 rue du lavoir 50700 Colomby pour le remplacement d'un chauffe-eau d'un montant de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC.

Et autorise madame le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'exécution de la présente délibération.

3- DEVIS

Après présentation et délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le devis suivants et autorise madame le maire à signer les pièces et contrats correspondants :

✓ SARL PIARD sis 17, le bourg à COLOMBY (50700) :

- Dalle pour Stèle de 2m x 2m avec 30 cm d'épaisseur dont 5 cm enterrés, devis Montant de 1 690 € H.T. soit 2 028 € T.T.C.

✓ MTE Loisirs sis 64 Varreville à SAINT LO D OURVILLE commune déléguée de PORTBAIL SUR MER (50580) :

- Devis n°2025 03 201 (fourniture et pose), pour l'aire de jeux des petits d'un montant de 4 560 € H.T. soit 5 472 € T.T.C.

- Devis n°2025 03 200 (fourniture et pose), pour l'aire de jeux des plus grands d'un montant de 3 240 € H.T. soit 3 888 € T.T.C.

✓ SAS DALTONER sis 2300 les Rouges Terres, la Glacerie, 50740 CHERBOURG-EN-COTENTIN :

- Proposition commerciale pour 50 chaises « Kaline » diamètre 22 mm empilables destinées à la salle polyvalente pour un montant de 1 918,50 € H.T. soit 2 302,20 € T.T.C.

✓ SARL ABEKO sis ZA l'Eraudière, 11 rue Florence Arthaud, 85170 DOMPIERRE SUR YON :

- Devis n°46632 deux citernes souples incendie pour un montant de 2 878,40 € H.T. soit 3 454,08 € T.T.C.

4- CUISINE-RESTAURANT SCOLAIRE : PLAN DE FINANCEMENT ET FIR
--

Madame le maire rappelle qu'une première demande de FIR a été établie le 1^{er} décembre 2023, les services du Département ont autorisé le commencement de travaux en date du 13 mars 2024.

Suite à une modification de projet, une nouvelle demande a été déposée le 20 décembre 2024, le plan de financement et le montant des travaux éligibles correspondant à 199 063 € ont été adoptés à l'unanimité, validant ainsi le tableau de financement du Département

comme suivant :

Dépenses (études, travaux)		Recettes	
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs et taux d'aide	Montant
Dépenses éligibles :	199 063 €	Conseil départemental : 40% des dépenses éligibles dans la limite de l'enveloppe FIR	68 000 €
Etudes	8 730 €	Conseil départemental : bonification +20% du montant d'aide	Non sollicitée
Honoraires architectes	17 149 €		
Maçonnerie – carrelages - faïences	47 818 €	Etat	44 945 €
Charpente – ITE – bardage bois	15 194 €	Fonds de concours	39 698 €
Couverture ardoises	11 103 €		
Menuiseries extérieures	6 084 €		
Menuiseries intérieures – cloisons sèches - isolation	25 558 €		
Plomberie – sanitaires – installation gaz	17 054 €		
Électricité – chauffage – ventilation	15 485 €		
Peinture et revêtements muraux	3 523 €		
Isolation	7 099 €		
VRD hors assainissement	14 266 €		
Matériel de cuisine : piano de cuisson gaz, armoire étuve et four électrique	10 000 €		
Dépenses non éligibles (au regard du guide des aides) : assainissement, peinture salle de convivialité et maîtrise d'œuvre en lien	56 546 €	Maitre d'ouvrage	102 966 €
TOTAL COUT DU PROJET	255 609 €	TOTAL	255 609 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renoncer à la bonification de 20 % du montant d'aide,
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'exécution de la présente délibération.

5- EGLISE TRANCHE 4

Sans objet, dans l'attente de l'estimation détaillée de la tranche 4.

6- FAMILLES RURALES BRICQUEBEC : CONVENTION 2025

Familles rurales, association de BRICQUEBEC sollicite le renouvellement de la convention pour l'année 2025. Elle a pour objet de mettre en place un programme d'actions pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans du lundi au vendredi sur le temps extra-scolaire et les vacances scolaires. Les enfants des communes conventionnées sont prioritaires et bénéficient d'une réduction de 3 € par jour et par enfant. La commune devra verser une contribution annuelle de 50 €, et participera financièrement au déficit réel du Centre de Loisirs sur les vacances extrascolaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les termes fixés par la convention et autorise madame le maire à signer l'ensemble des éléments permettant l'exécution de la présente délibération.

7- SUBVENTIONS ANNUELLES

Madame le maire propose d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2025 et d'ajouter une subvention exceptionnelle au profit de la coopérative scolaire RPI pour un montant de 500 €.

Après délibération, le conseil municipal, vote, à l'unanimité, les subventions suivantes, identiques à celles de 2024, en rappelant que, préalablement au paiement, les dites associations devront avoir déposé leur bilan moral et financier en mairie.

(Les conseillers municipaux concernés par une responsabilité dans une association ne participent pas au vote de la subvention correspondante).

Tiers	Prévu 2025
	2 082,00
CERCLE DES LOISIRS MOUROTAIS ASS	100,00
ANCIENS COMBATTANTS AMICALE	100,00
AMIS ANCIENNE BARONNIE	100,00
BATTOUS DU COTENTIN ASSOCIATION	100,00
LA MOUROTAISE ASSO	100,00
SOCIETE DE CHASSE	100,00
AMICALE CHASSEURS INDIVIDUELS	100,00
LES ZOUZOUS DE SAINT JACQUES	100,00
UNION SPORTIVE ST-JACQUES	100,00
APE RPI	100,00
COOPERATIVE SCOLAIRE RPI	752,00
COOPERATIVE COLLEGE BARBEY	30,00
AMICALE SAPEURS POMPIERS SSLV	150,00
FAMILLES RURALES SSLV	50,00
COMICE AGRICOLE CANTON SSVTE	20,00
COMITE DPT LIGUE CONTRE CANCER	30,00
COMITE SOUVENIR Français	20,00
RESTO DU CŒUR ST-LÔ	30,00
CROIX ROUGE FRANCAISE SSVTE	30,00
DEVELOP. SOINS PALIATIFS ASS	30,00
HANDICAPES PHYSIQUES MONTEBOURG	30,00
BANQUE ALIMENTAIRE ST-LÔ	30,00
UNION DONNEURS SANG CHERBOURG	30,00
ASS CONTRE LES MYOPATHIES AFM	20,00
ASS AVEUGLES MANCHE COUTANCES	30,00

8- INSTALLATION CLASSEE – AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE STE CARRIERES LEROUX-PHILIPPE

Madame le maire présente l'arrêté n° 25-013-NB portant autorisation environnementale pour :

- le renouvellement et l'extension d'exploiter la carrière de grès à ciel ouvert d'installations de traitement de matériaux située au lieu-dit du « Bois de la Roquette » au bénéfice de la société

carrières Leroux-Philippe sur la commune de Bricquebec-en-Cotentin ;

- et embarquant l'autorisation de défrichement d'une partie des terrains.

Conformément à l'article R. 181-44, l'arrêté est adressé à chaque conseil municipal et aux autres autorités locales ayant été consultées en application de l'article R.181-38.

Le conseil municipal prend acte de l'arrêté susvisé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La dotation globale de fonctionnement 2025 versée par l'état est minorée de 3 600 €.
- Dans le cadre de la formation des élèves-officiers de l'armée de Terre, l'académie militaire de Saint-Cyr-Coëtquidan organisera un exercice dans le département de la Manche (50), qui se déroulera début juillet, l'autorisation a été délivrée pour le déroulement d'une partie de ces activités sur le territoire de la commune.
- Un nouvel agent contractuel vient d'être recruté pour le ménage du gîte.
- Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 15 mai.

La séance est levée à 22h20

Cette séance contient huit délibérations.

Le Maire	Le secrétaire
Mme Françoise LEROSSIGNOL	Mme Corine HAMEL